

Orientations

Orientation 3.9 Favoriser la structuration de filières locales durables non saisonnières

[...]

La promotion des productions locales contribuera notamment à améliorer le bilan carbone et à limiter les dépenses liées aux transports conformément aux principes du développement durable.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.9.2 AOA île Soutenir et accompagner une production agricole locale durable.</p> <p>La mise en oeuvre de cette mesure s'appuie sur le soutien et l'accompagnement des pratiques biologiques, d'économie d'eau, d'entretien non érosif des sols, etc. En parallèle à cette démarche, le parc national cherchera à valoriser les espaces agricoles qu'il a en gestion sur l'île de Porquerolles et à en faire une vitrine des pratiques agricoles respectueuses des milieux. Ce «projet agricole durable » portera sur la mise en culture de la vingtaine d'hectares non occupés actuellement selon les principes de l'agriculture biologique, ainsi que le maintien d'une activité de maraîchage et sur la mise en place de jardins familiaux. Ce projet sera mis en lien avec la valorisation des collections variétales classées en coeur de parc. Considérant la faible disponibilité des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche, accompagnement animation des actions collectives • Initiation et dimensionnement du projet agricole durable • Lancement d'un appel à projet • Installation du ou des agriculteurs • Mise à disposition du foncier pour les jardins familiaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche • Participation à la promotion des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • CAV, conservatoire botanique, professionnels de la filière, INRA, Agribiovar, ARPE, Association des jardins familiaux, habitants, Gestionnaire de réseau (eau), école • CG83 • Services de l'État compétents en matière agricole

Orientations

<p>ressources locales en eau, cette problématique sera un facteur déterminant dans la conception du projet agricole (nature des cultures, surfaces cultivées, limitation des débits, types d'irrigation, etc.).</p>			
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.9.4 Créer une unité fournisseur du bois de chauffage à partir du bois mort et marqué sur l'île de Porquerolles.</p> <p>L'objectif de libre évolution de la forêt reste le principe général de gestion dans le coeur de parc. Celui-ci n'est pas incompatible avec une valorisation en bois énergie des bois morts, des bois récoltés pour l'amélioration de la sécurité, de l'extraction des essences invasives et des interventions en faveur de la biodiversité. Le dimensionnement et l'implantation de l'unité de bois de chauffage sera réalisé en prenant en compte la nécessaire intégration paysagère de l'unité, l'impératif de limitation des nuisances sonores et le potentiel restreint des bois à exploiter dans le cadre de la gestion en coeur de parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Évaluation de la ressource <p>potentiellement mobilisable au regard des principes de gestion de la forêt de Porquerolles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'étude de faisabilité de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche • Participation à la promotion des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME, COFOR83, professionnels de la filière

Référence ID de l'article : #5331

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 09:04